EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres
En exercice: 17
Présents: 17
Procuration: 0

Le dix juillet

L'an deux mille vingt-trois

Votes pour: 16
Votes contre: 0
Abstention: 1

Le Conseil municipal, dûment convoqué le 4 juillet 2023, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Didier PECOT, Maire de Sévérac.

<u>Presents</u>: BOUGOIN F. BRUNET H. CAMBRE G. CHAUSSÉ Y. DUVAL M. LADURELLE F. LANIO A. LE CALONNEC G. LE CHEVILLER D. LECOMTE S. MEHDAOUI N. PECOT D. PEROUZE R. ROUX G. SEILER A. TRANCHANT E. TREGRET N

ABSENTS EXCUSES:

SECRETAIRE DE SEANCE: LANIO A.

DELIBERATION N° 2023-05-06

MODIFICATION DES TARIFS DE LA RESTAURATION SCOLAIRE

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2331-1 et suivants sur les recettes de la section fonctionnement ;

Considérant la révision du marché public « restauration scolaire » et l'augmentation du prix des repas ;

Considérant la délibération 2023-05-05 autorisant Monsieur le Maire à signer la convention triennale pour la « Tarification sociale des cantines scolaires » et de la nécessité, dans cet objectif de mettre une place une tarification au quotient familial ;

Après délibération, le Conseil municipal adopte à l'unanimité les tarifs au quotient familial pour la restauration scolaire ci-après :

| Quotient familial | Prix du repas maternelle en euro | Prix du repas élémentaire en euro |
|-----------------------|--|---|
| <1000 € | 1 | 1 |
| de 1001 € à 1250 € | 3.47 | 3.87 |
| de 1251 € à 1500 € | 3.67 | 4.07 |
| de 1501 à 1750 € | 3.87 | 4.27 |
| de 1751 à 2000 € | 4.07 | 4.47 |
| de 2001 à 2250 € | 4.27 | 4.67 |
| > 2251 € | 4.47 | 4.87 |

Fait à Sévérac, le 13 juillet 2023

Le Maire, D.PÉCOT

La secrétaire de Séance

A.LAŅIO

Certifié exécutoire compte tenu

• de la transmission en préfecture le

• et de la publication le

ZIND

